

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 24 Mai 2017  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 15 Mai 2017

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Marie-Laure COLLON, Olivier BOVE, Vincent COUPEROT, Charly NICOLLE, Romain BONNET, Jérémy VENON, Christian SANSEIGNE

Etaient absents excusés : Nicolas LAROCHE  
Stevens DAVID

Secrétaire de séance : Maryse COLLOBERT (secrétaire de Mairie)

\*\*\*\*\*

- Bilan de la réunion de conclusion de l'étude d'assainissement
- Délibération sur la prise du pouvoir de police spéciale du président de la communauté de communes
- Point sur la création d'un Syndicat d'eau potable
- Campagne de goudronnage de la Communauté de Communes
- Point sur les différents travaux rue des Prégirots et rue de la Fontaine
- Organisation des élections législatives
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre sur l'attribution de compensation provisoire 2017 concernant la CLECT. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

**DELIBERATION N° 35\_24 05 2017 : Transfert des pouvoirs de police spéciale**

**Visée par la préfecture le :**

Le maire soumet au conseil municipal l'arrêté refusant l'exercice de pouvoirs de police spéciale pris par la Communauté de Communes de Chablis Villages et Terroirs en date du 23 Mai 2017 :

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 63,

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 60, 62, et 65,

**VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2,

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0534, en date du 24 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** l'annexe n°2 de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0534, en date du 24 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, reprenant les compétences des deux EPCI, et plus particulièrement les compétences assainissement et collecte des déchets ménagers,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement des services assainissement collectif et non collectif mais aussi pour la collecte des déchets ménagers, il convient d'autoriser le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale de ces deux compétences,

**CONSIDERANT** que le transfert de pouvoir de police en matière de voirie (stationnement et circulation) au Président de l'EPCI, emporte en cas d'accord la réglementation de la voirie communautaire mais aussi communale,

**CONSIDERANT** que le transfert de pouvoir de police en matière de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine, ne concerne pas la définition de l'intérêt communautaire de la compétence habitat transféré à la communauté des communes,

Le Conseil municipal de FLEYS, **S'OPPOSE** aux transferts des pouvoirs de police spéciale à l'exception de celles relatives à l'assainissement et à la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire communautaire.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 36\_24 05 2017 : Contrat de prêt 160.000 € Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté – Travaux rue de la Fontaine**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire donne connaissance au conseil des différentes propositions d'emprunt qu'il a reçues concernant les travaux rue de la Fontaine qui sont inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de demander à la Banque Populaire de Chablis l'attribution d'un prêt à long terme taux fixe de 160.000 € destiné à financer ces travaux.

Aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1.60 %

Périodicité : annuelle

**PREND** l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet la présente délibération.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Bilan de la réunion de conclusion de l'étude d'assainissement**

Lors d'une réunion avec BIOS un compte-rendu a été fait aux élus présents. Suite à cette étude, une mise en demeure est faite à la Commune de Fleys. 2 choix :

- De passer tout le village en séparatif. Un budget plus important mais mieux subventionné
- De rester en unitaire. Un peu moins coûteux mais moins subventionné.

**DELIBERATION N° 37\_24 05 2017 : Schéma directeur assainissement – Loi sur l'eau – Etude BIOS**

**Visée par la préfecture le :**

Suite à la réunion d'information concernant les conclusions de l'étude sur le schéma directeur assainissement sur la commune de Fleys, le maire informe que 2 options leur sont soumises :

- Option 1 : mise en séparatif de tout le réseau du village  
Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 1
  
- Option 2 : Réhabilitation du réseau actuel et mise en conformité  
Pour :                      Contre : 8                      Abstention : 1

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** de retenir l'OPTION 1 pour une mise en séparatif de tout le réseau du village.

**DELIBERATION N° 38\_24 05 2017 : CLECT - Attribution de compensation provisoire 2017**

**Visée par la préfecture le :**

Il est exposé aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier passe en fiscalité professionnelle unique et à chaque transfert de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI, ou le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est ou devient négative. D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

Dans le cadre d'une fusion d'EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre, l'attribution de compensation versée ou perçue à compter de 2017 est égale :

- **pour les communes qui étaient membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (communes de l'ex CCECY) :** à l'attribution de compensation que versait ou percevait cette commune en 2016
- **pour les communes qui étaient membres d'un EPCI à fiscalité additionnel (communes de l'ex CCPC):** au montant d'attribution de compensation calculé selon les règles de droit commun.

À ce titre, la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant

des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

La CLECT du 17 mai 2017 a procédé au calcul des attributions de compensation provisoire pour l'année 2017. C'est sur ce rapport que le conseil municipal doit délibérer, étant précisé que les attributions de compensation définitives seront actualisées avant le 31 décembre 2017 suite à un nouveau rapport de la CLECT.

Ces attributions de compensation provisoires sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

**Considérant** que la CLECT réunie le 17 mai 2017 à valider les montants d'attributions de compensation provisoires,

**Considérant** que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité qualifiée, et des conseils municipaux des communes membres,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT
- **APPROUVE** le montant d'attribution de compensation provisoire de la commune de FLEYS pour un montant de **18.492 €**
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Point sur la création d'un Syndicat d'eau potable**

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise favorablement concernant la création et l'adhésion au futur Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement. Une réunion préparatoire se tiendra le 7 Juin 2017.

### **Campagne de goudronnage de la Communauté de Communes**

Aux vues des prochaines dépenses importantes concernant les travaux de la rue de la fontaine entre autre, le maire propose de s'abstenir pour adhérer à cette campagne de goudronnage.

### **Point sur les différents travaux rue des Prégirots et rue de la Fontaine**

Rue des Prégirots : Attente réseau France télécom. Mr Bougis Thomas à relancer au SDEY.

Rue de la Fontaine : Début des travaux prévus initialement mi-Mai début Juin. Appel d'offres du 1<sup>er</sup> Juin au 26 Juin 2017

- LOT1 : Travaux d'aménagement de la voirie
- LOT 2 : Création d'un réseau d'eaux pluviales

Organisation des élections législatives - Garde du bureau des élections :

**Législatives le 11 Juin 2017 – Premier tour**

<b><u>De 8 h 00 à 10 h 30 :</u></b>	Stéphane AUFRERE Jérémy VENON Charly NICOLLE
<b><u>De 10 h 30 à 13 h :</u></b>	Christian SANSEIGNE Xavier COLLON Vincent COUPEROT
<b><u>De 13 h 00 à 15 h 30 :</u></b>	Olivier BOVE Nicolas LAROCHE Romain BONNET
<b><u>De 15 h 30 à 18 h :</u></b>	Stéphane AUFRERE Marie-Laure COLLON David STEVENS

**Législatives le 18 Juin 2017 – Second tour**

<b><u>De 8 h 00 à 10 h 30 :</u></b>	Stéphane AUFRERE Céline VENON Olivier BOVE
<b><u>De 10 h 30 à 13 h :</u></b>	Christian SANSEIGNE Vincent COUPEROT Romain BONNET
<b><u>De 13 h 00 à 15 h 30 :</u></b>	Charly NICOLLE David STEVENS Nicolas LAROCHE
<b><u>De 15 h 30 à 18 h :</u></b>	Marie-Laure COLLON Stéphane AUFRERE Xavier COLLON

**QUESTIONS DIVERSES :**

Point déchets : Poubelle vidée par le cantonnier et supprimée.  
Faire un courrier à l'ATR pour procéder au marquage des lignes blanches sur RD.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance a été levée à 20 h 20

**Récapitulatif des délibérations prises :**

**DELIBERATION N° 35\_24 05 2017 :** Transfert des pouvoirs de police spéciale  
**DELIBERATION N° 36\_24 05 2017 :** Contrat de prêt 160.000 € Banque Populaire  
Bourgogne Franche-Comté – Travaux rue de la Fontaine  
**DELIBERATION N° 37\_24 05 2017 :** Schéma directeur assainissement – Loi sur l'eau  
Etude BIOS  
**DELIBERATION N° 38\_24 05 2017 :** CLECT - Attribution de compensation  
provisoire 2017

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 24 05 2017**

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>Stéphane</b>	<b>AUFRERE</b>		
<b>Romain</b>	<b>BONNET</b>		
<b>Olivier</b>	<b>BOVE</b>		
<b>Marie-Laure</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Xavier</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Vincent</b>	<b>COUPEROT</b>		
<b>Nicolas</b>	<b>LAROCHE</b>	<b>Absent</b>	
<b>Charly</b>	<b>NICOLLE</b>		
<b>Christian</b>	<b>SANSEIGNE</b>		
<b>Stevens</b>	<b>DAVID</b>	<b>Absent</b>	
<b>Jérémy</b>	<b>VENON</b>		